

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que les arrêtés suivants ont été émis :

- l'arrêté N° 3A/2020/0038/157 du 22 avril 2020 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à la société LOPES FRERES SARL à installer et exploiter un atelier d'entretien et de réparation avec dépôt de pneus à Grass, 6, rue Dr Elvire Engel.
- l'arrêté N° 3/20/0038 du 26 mai 2020 de la **Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable** autorise la société LOPES FRERES SARL d'exploiter à Grass, 6, rue Dr Elvire Engel, un atelier d'entretien et de réparation avec dépôt de pneus.
- l'arrêté N° 3A/2017/0083/168 du 3 juin 2020 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à la société CREOS Luxembourg SA à exploiter un gazoduc en polyéthylène entre Windhof et Bertrange et de deux stations de détente situées à Windhof et à Holzem.
- l'arrêté N° 3B/19/0014 du 2 avril 2020 de la **Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable** autorise la société AISCH ZENTER SA d'exploiter à Steinfort, rue Ermesinde, des travaux d'excavation dans la roche d'un volume total d'environ 7.000m* ; des travaux d'excavation autres que dans la roche d'un volume total d'environ 22.000 m3 en vue de la construction d'immeubles résidentiels.
- l'arrêté N° 3A/2020/1436/170 du 3 juin 2020 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à la société BATI C SA à exploiter un élévateur à fourches sur le territoire de Grand-Duché de Luxembourg.
- l'arrêté N° 3A/2020/0814/166 du 12 mai 2020 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à la société BOUCHERIE KIRSCH à exploiter un élévateur à fourches sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.
- l'arrêté N° 3A/2020/1314/137 du 14 mai 2020 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à M. et Mme Elsen à exploiter un monte-escaliers à Steinfort, 1, rue Randlingen.
- l'arrêté N° 3A/2020/1428/170 du 4 juin 2020 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à la société ECORENOV.LU SARL à exploiter une grue auxiliaire sur camion sur le territoire de Grand-Duché de Luxembourg.
- l'arrêté N° 3A/2020/1431/170 du 4 juin 2020 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à la société MENUISERIE BRIX SARL à exploiter un chariot élévateur sur camion sur le territoire de Grand-Duché de Luxembourg.
- l'arrêté N° 3A/2020/0365/165 du 12 mai 2020 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à la société PARK EEHELTER à exploiter deux ascenseurs à Steinfort, 6-8, rue Annette Schwall Lacroix.
- l'arrêté N° 3A/2020/0367/165 du 15 mai 2020 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à la société PARK EEHELTER SA à

exploiter deux ascenseurs pouvant transporter chacun 8 personnes à Steinfort, 2-4, rue Annette Schwall Lacroix.

- l'arrêté N° 3A/2020/0287/166 du 30 mars 2020 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à la société SBR LUX à exploiter un élévateur à fourches, sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.
- l'arrêté N° 3A/2020/0648/160 du 10 juin 2020 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à la société FELIX GIORGETTI à exploiter un parking souterrain avec 21 emplacements à Steinfort, rue de Luxembourg.
- l'arrêté N° 3A/2020/0866/167 du 22 avril 2020 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à M. Roger Mangerich à exploiter une plate-forme élévatrice pour personnes à Steinfort, 16, rue Maria Teresa.
- l'arrêté N° 3A/2020/1144/166 du 10 juin 2020 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à la société ART & CO SA à exploiter une plateforme élévatrice pour personnes à Kleinbettingen, 17, rue de Kahler.
- l'arrêté N° 3A/2020/0016/166 du 2 mars 2020 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à la société TRADIMEX SARL à exploiter un élévateur à fourches, sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Les dossiers respectifs peuvent être consultés au secrétariat communal uniquement sur rendez-vous.

pour le Collège des bourgmestre et échevins


Guy Pettinger
Bourgmestre




Diane Stockreiser-Pütz
Secrétaire communal